

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
17 mai 2019**

**Date d'affichage :
29 mai 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190523-DELIB190514-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N°14

OBJET : Marché d'exploitation de performance énergétique : installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Relance des lots 1 et 4 : délégation donnée au Maire ou son représentant dans le cadre de l'article L 2122-21-1° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019.

Question étudié par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 6 mai 2019.

Le marché d'exploitation de performance énergétique : installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire a été lancé en 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Les lots suivants arrivent à leur terme au 1^{er} septembre 2019 et doivent donc être relancés pour une durée de quatre ans :

Lot(s)	Désignation
1	Installations de climatisation (locaux informatiques mairie annexe, hôtel de ville) <i>contrats P2 + P3* avec obligation de résultat</i>
4	Petites installations (cimetière, Macedo, anciens abattoirs, vestiaires stades Emile Pons, Dumoulin, foot et rugby Pierre Robin, bureaux école René Cassin) <i>contrat P2*</i>

**P2 : contrat d'entretien et de maintenance de base*

**P3 : garantie totale de l'installation avec remplacement des pièces à l'identique*

Les montants estimatifs pour une durée de quatre ans sont les suivants :

Lot(s)	Montants HT
1	22 000 €
4	20 000 €

COMMUNE DE RIOM

Afin de garantir le commencement des prestations au 1^{er} septembre 2019 pour ces deux lots, il est proposé que le Conseil délègue au Maire ou son représentant la signature des marchés en vertu de l'article L 2122-21-1° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Locales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner délégation au Maire ou son représentant dans les conditions citées ci-dessus, à charge par le Maire de rendre compte de sa décision devant le Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL